

Organisation :	Organisme ATS :	Version :
		Date :
Vérifié par :	Date de vérification :	Signature :

Références réglementaires :

- Arrêté N°2006-1297-MINT du 29 septembre 2006 relatif à la certification des fournisseurs de services de la navigation aérienne dans l'espace aérien et sur le territoire Camerounais ;
- Arrêté N°0711/MINT du 08 juin 2006 portant organisation des services de la circulation aérienne au Cameroun ;
- Instruction N°0714/MINT du 08 juin 2006 relative aux procédures pour les services de la navigation aérienne de gestion de trafic aérien ;
- Circulaire N°000012/C/CCAA/DG/DSA/SDNAA/STA/rsa du 08 août 2022 relative à la planification des mesures d'exception pour les services de la circulation aérienne.

No.	Réf.	Points à vérifier	Exemples de preuves à examiner	État de mise en œuvre	Observations
1. MAITRISE DU PLAN ET OBJECTIFS					
1.1.	Circulaire N°012 du 08/08/2022	Le plan respecte-t-il la structure prescrite par la réglementation ?	Vérifier la conformité de la structure du plan à la structure type.	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
1.2.	Circulaire N°012 du 08/08/2022	Les objectifs du plan sont-ils définis ?	Vérifier que les objectifs sont bien définis et clairs.	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
1.3.	Circulaire N°012 du 08/08/2022	Le PME contient-il une rubrique pour son approbation ?	Vérifier que la rubrique d'approbation est définie.	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
1.4.	Circulaire N°012 du 08/08/2022	Le PME indique-t-il les référentiels réglementaires applicables ?	Vérifier que les référentiels réglementaires indiqués sont adaptés pour le PME.	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
2. ÉTATS ET FIRs AFFECTÉS					
2.1.	Circulaire N°012 du 08/08/2022	Le PME définit-il les organismes ATS adjacents concernés ?	Vérifier que la liste des organismes est présente dans le PME et qu'elle est exhaustive.	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
2.2.	Circulaire N°012 du 08/08/2022	Le PME prévoit-il la notification de ces organismes en cas d'activation ?	- Vérifier que le PME mentionne la notification des organismes ATS adjacents et que les moyens de notification sont définis (LOA, MoU) ; - Vérifier que les coordonnées des autorités d'aviation civile et des organismes ATS concernés sont fournies.	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	

No.	Réf.	Points à vérifier	Exemples de preuves à examiner	État de mise en œuvre	Observations
3. GESTION DU PLAN DE MESURES D'EXCEPTION					
3.1.	Circulaire N°012 du 08/08/2022	Le PME prévoit-il des mesures pour les différents niveaux d'exception ?	Vérifier que le plan prend en compte à la fois les événements prévisibles de niveau 2 et de niveau 3.	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
3.2.	Circulaire N°012 du 08/08/2022	Le PME définit-il les fonctions du comité central de coordination ?	- Vérifier que les fonctions définies sont exhaustives et pertinentes ; - Vérifier que les fonctions couvrent les cas de perturbation sur une période prolongée ; - Vérifier que les fonctions du comité incluent la convocation du groupe opérationnel de contingence ATM.	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
3.3.	Circulaire N°012 du 08/08/2022	Le PME donne-t-il la composition du comité central de coordination ?	- Vérifier que la composition du comité est pertinente et exhaustive (AAC, ANSP, etc.) ; - Vérifier que les coordonnées des membres du comité sont fournies.	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
3.4.	Circulaire N°012 du 08/08/2022	Le PME définit-il les fonctions du groupe opérationnel de contingence ATM ?	- Vérifier que les fonctions définies sont exhaustives et pertinentes.	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
3.5.	Circulaire N°012 du 08/08/2022	Le PME donne-t-il la composition du groupe opérationnel de contingence ATM ?	- Vérifier la pertinence et l'exhaustivité de la composition du groupe (experts des domaines ATS, COM, MET, AIS, Maintenance des équipements ATS, ...) ; - Vérifier que les coordonnées des membres du groupe sont fournies.	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	

No.	Réf.	Points à vérifier	Exemples de preuves à examiner	État de mise en œuvre	Observations
4. PROCÉDURES DE GESTION DU TRAFIC AÉRIEN ET D'EXCEPTION					
4.1.	Circulaire N°012 du 08/08/2022	Le PME prévoit-il une notification par NOTAM pour indiquer la mise en place des mesures d'exception ?	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier que le contenu du NOTAM décrit est complet (heure et date de début, espaces aériens disponibles, routes ATS d'except., procédures, ...); - Vérifier que les conditions de publication du NOTAM sont définies (par exemple lorsque les services ATS ne peuvent pas être fournis); - Vérifier que le délai de publication du NOTAM est indiqué et est conforme à la réglementation en vigueur. 	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
4.2.	Circulaire N°012 du 08/08/2022	Le PME prévoit-il une notification par NOTAM pour indiquer la cessation des mesures d'exception ?	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier que les dispositions liées à la cessation des mesures d'exception sont définies. - Vérifier que le délai de publication du NOTAM est indiqué et est conforme à la réglementation en vigueur. 	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
4.3.	Circulaire N°012 du 08/08/2022	Le PME indique-t-il le responsable de la publication du NOTAM de notification ?	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier que le responsable de la publication est défini dans le plan; - Vérifier que le plan prend en compte l'indisponibilité du responsable principal. 	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
4.4.	Circulaire N°012 du 08/08/2022	Le PME décrit-il les critères de séparation à appliquer en cas de mesures d'exception ?	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier que les critères définis sont conformes à la réglementation; - Vérifier que ces critères prennent en compte les différents moyens de surveillance disponibles. 	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	

No.	Réf.	Points à vérifier	Exemples de preuves à examiner	État de mise en œuvre	Observations
4.5.	Circulaire N°012 du 08/08/2022	Le PME contient-il des dispositions liées à la restriction de niveaux de vol ?	- Vérifier que ces dispositions sont définies et sont pertinentes.	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
4.6.	Circulaire N°012 du 08/08/2022	Le PME contient-il des dispositions liées à la modification de la classification de l'espace aérien lorsque cela est applicable ?	- Vérifier que les dispositions définies sont pertinentes ; - Vérifier que ces dispositions incluent une notification par NOTAM.	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
4.7.	Circulaire N°012 du 08/08/2022	Le PME précise-t-il les moyens de communication des comptes rendu de position d'aéronef ?	- Vérifier que les moyens de communication (VHF, HF, CPDLC, ...) sont mentionnés et qu'ils cadrent avec les moyens de surveillance disponibles (ADS-C, SSR, ...) ; - Vérifier que des moyens principaux et secondaires sont décrits.	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
4.8.	Circulaire N°012 du 08/08/2022	Le PME définit-il les procédures employées pour la diffusion d'informations de trafic ?	- Vérifier que la procédure est précisée (TIBA) ; - Vérifier que les fréquences radio de diffusion sont précisées.	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
4.9.	Circulaire N°012 du 08/08/2022	Le PME définit-il des mesures spéciales pour les opérations VFR ?	- Vérifier le cas échéant que les mesures définies sont pertinentes. (Exemple : Suspension des vols VFR, etc.)	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
4.10.	Circulaire N°012 du 08/08/2022	Le PME définit-il des mesures spéciales pour les opérations IFR ?	- Vérifier le cas échéant que les mesures définies sont pertinentes ; - Vérifier le cas échéant que les opérations d'aviation générale et commerciale sont prises en compte.	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	

No.	Réf.	Points à vérifier	Exemples de preuves à examiner	État de mise en œuvre	Observations
4.11.	Circulaire N°012 du 08/08/2022	Le PME contient-il les procédures à appliquer par les unités ATS ?	Vérifier que les procédures pour les unités ATS sont décrites, pertinentes et complètes : - Information des pilotes sur la situation d'urgence ; - Transmission des messages ATS via RSFTA ; - Autorisation des vols entrants ; - Coordination des estimations aux limites ; - Attribution des niveaux de vol et vitesses à l'entrée des vols ; - etc.	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
4.12.	Circulaire N°012 du 08/08/2022	Le PME contient-il des dispositions liées à la transition au plan de mesures d'exception ?	- Vérifier que le PME prévoit la diffusion d'informations aux aéronefs pour les prévenir à l'avance de la mise en place des mesures d'exception.	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
4.13.	Circulaire N°012 du 08/08/2022	Le PME contient-il des dispositions liées au transfert de contrôle et de communication ?	- Vérifier que le PME précise les lieux des différents transferts ; - Vérifier que les fréquences utilisées sont précisées ; - Vérifier que les différents organismes ATS responsables sont précisés ; - Vérifier que les responsabilités prennent en compte les routes d'exception.	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	

No.	Réf.	Points à vérifier	Exemples de preuves à examiner	État de mise en œuvre	Observations
4.14.	Circulaire N°012 du 08/08/2022	Le PME liste-t-il les routes ATS d'exception ?	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier que les routes ATS d'exception sont listées ; - Vérifier que chaque route est décrite par la FIR impliquée, les niveaux de vol à assigner, les points d'entrée/sortie et les moyens de communication. 	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
4.15.	Circulaire N°012 du 08/08/2022	Le PME contient-il des dispositions relatives au contournement de l'espace aérien en cas d'exception de niveau 3 ?	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier que les mesures de contournement indiquées sont pertinentes ; - Vérifier que les routes de contournement sont précisées ; - Vérifier que les organismes ATS à contacter sont indiqués. 	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
5. PROCÉDURES DU PILOTE ET DE L'EXPLOITANT					
5.1.	Circulaire N°012 du 08/08/2022	Le PME contient-il des dispositions relatives au dépôt des plans de vol ?	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier que ces dispositions sont conformes à la réglementation ; - Vérifier qu'elles prennent en compte les routes ATS d'exception. 	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
5.2.	Circulaire N°012 du 08/08/2022	Le PME contient-il des dispositions relatives à l'approbation des survols ?	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier que ces dispositions sont pertinentes ; - Vérifier que le responsable de la fourniture des autorisations de survol est précisé. 	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
5.3.	Circulaire N°012 du 08/08/2022	Le PME contient-il des procédures d'exploitation applicables par les pilotes ?	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier que les dispositions de ces procédures sont pertinentes et exhaustives. 	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	

No.	Réf.	Points à vérifier	Exemples de preuves à examiner	État de mise en œuvre	Observations
5.4.	Circulaire N°012 du 08/08/2022	Le PME contient-il les procédures de communication à appliquer par les pilotes dans l'espace aérien en situation d'exception ?	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier que les procédures définies sont pertinentes et conformes à la réglementation en vigueur ; - Vérifier que ces procédures prennent en compte les cas où : <ul style="list-style-type: none"> - des services ATS sont limités ou inexistantes ; - la communication avec l'ATC est absente. 	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
6. URGENCES DE SANTÉ PUBLIQUE					
6.1.	Circulaire N°012 du 08/08/2022	Le PME contient-il des dispositions liées à la gestion des risques pour la santé à bord d'un aéronef ?	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier que les dispositions présentes sont pertinentes ; - Vérifier qu'elles incluent la notification des organismes ATS concernés par le vol et les autres autorités appropriées ; - Vérifier que les moyens de transmission de l'information sont précisés (texte écrit, vocal, ...). 	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
7. PLAN D'URGENCE DES CENDRES VOLCANIQUES					
7.1.	Circulaire N°012 du 08/08/2022	Le PME contient-il des dispositions liées à la gestion des cendres volcaniques ?	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier que les mesures à prendre par l'organisme ATS, lorsqu'un nuage de CV est signalé ou prévu, sont pertinentes et exhaustives ; - Vérifier que les mesures à prendre par l'organisme ATS, lorsqu'un aéronef est entré par inadvertance dans un nuage de CV, sont pertinentes et exhaustives. 	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	

No.	Réf.	Points à vérifier	Exemples de preuves à examiner	État de mise en œuvre	Observations
8. RECHERCHES ET SAUVETAGE					
8.1.	Circulaire N°012 du 08/08/2022	Le PME contient-il des dispositions relatives à la recherche et au sauvetage ?	Vérifier que les dispositions sont pertinentes et conformes à la réglementation en vigueur.	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
8.2.	Circulaire N°012 du 08/08/2022	Le PME contient-il des dispositions liées à la transmission des messages de détresse ?	- Vérifier que les dispositions sont pertinentes et conformes à la réglementation en vigueur ; - Vérifier que les coordonnées de l'organisme SAR sont spécifiées.	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
9. TEST ET EXAMEN DU PME					
9.1.	Circulaire N°012 du 08/08/2022	Le PME contient-il des dispositions relatives à son test ?	- Vérifier que le plan indique les méthodes de test (simulation ATC, etc.) ; - Vérifier que les méthodes de test sont pertinentes ; - Vérifier que la fréquence des tests est indiquée et est appropriée.	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	
9.2.	Circulaire N°012 du 08/08/2022	Le PME contient-il des dispositions liées à son examen ?	- Vérifier que le PME prévoit un examen périodique ; - Vérifier que la fréquence des examens est indiquée et est appropriée.	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Sans objet	



Recommandation sur l'acceptation du plan : Oui Non